

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 10 novembre 2022

n° 171-22 C

Objet : *RS - Précisions sur le poste et le recrutement du chargé d'opérations bâtiments à la direction des bâtiments communautaires*

- date de convocation le 04 novembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevarde, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 48

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Micheline Myard-Dalmaïs - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Alexandra Turnar
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stelian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 19

de Jean-François Beccu à Christelle Favetta-Sieyes - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Jimmy Bâabâa - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Cordier à Aloïs Chassot - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Alain Gaget à Hélène Jacquemin - de Laïla Karoui à Jean-Maurice Venturini - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Aurélie Le Meur à Marie Bénévise - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Benoit Perrotton à Michel Dyen - de Claire Plateaux à Arthur Boix-Neveu - de Farid Rezzak à Florence Bourgeois - de Walter Sartori à Alexandra Turnar - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Céline Vernaz à Brigitte Bochaton

- conseillers excusés : 15

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 10 novembre 2022

délibération n° 171-22 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement du chargé d'opérations bâtiments à la direction des bâtiments communautaires**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, indique que le poste de chargé d'opérations bâtiments à la direction des bâtiments communautaires est à pourvoir.

Ce poste est chargé de la réalisation d'études et de travaux de rénovation, de mise aux normes et de réaménagement de bâtiments communautaires liés au budget de gros entretien renouvellement (GER).

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article L. 332-8 de ce code, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : confirme que le poste de chargé d'opérations bâtiments à la direction des bâtiments communautaires est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des techniciens. Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement :

Catégorie B – cadre d'emplois des techniciens.

Missions confiées à l'agent :

- Piloter la réalisation de projets de rénovation, de mise aux normes et de réaménagement de bâtiment en externalisant la maîtrise d'œuvre ou en la prenant en charge directement.
- Réaliser les études de faisabilité et de conception de parties d'ouvrages de bâtiment : diagnostic technique et chiffrage.
- Elaborer en tant que de besoin les plans sur Autocad nécessaires aux études et à la consultation des entreprises lorsque la maîtrise d'œuvre n'est pas externalisée.
- Rédiger les documents administratifs et techniques nécessaires à la passation des marchés publics (études et travaux).
- Elaborer les comptes-rendus de chantier.
- Coordonner les travaux et contrôler leur bonne exécution jusqu'à la réception et la garantie de parfait achèvement.
- Assister l'exploitant dans le suivi technique des ouvrages réalisés.
- Assurer le respect des délais et du budget engagé.
- Suivre les dépenses et le règlement des travaux.

Rémunération de l'emploi :

Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des techniciens selon expérience.

Article 2 : confirme que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des techniciens, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- formation de niveau Bac +2 de type DUT, BTS génie civil, réseaux, voirie ou bâtiments,
- expérience dans la gestion de travaux de construction ou d'aménagement de 5 ans au minimum,
- maîtrise des techniques et des règlementations de la construction,
- connaissances du code de la commande publique et du droit de l'urbanisme,
- sens de la communication et de la négociation,
- rigueur, capacités d'organisation et de hiérarchisation des priorités,
- aptitude au travail en équipe,
- utilisation de la DAO sur Autocad et des logiciels Word, Excel,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **171-22 C**

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement du chargé d'opérations bâtiments à la direction des bâtiments communautaires

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 22 novembre 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20221122-lmc1H27476H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27476H1

Date de transmission en Préfecture : 22 novembre 2022

Date de réception en Préfecture : 22 novembre 2022

Publication sur le site internet: mercredi 23 novembre 2022